

ZAMBIE

Date des élections: 27 octobre 1983

But de la consultation

Renouvellement des 125 membres élus du Parlement à l'échéance régulière de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de la Zambie, l'Assemblée nationale, comprend 136 membres; 125 d'entre eux sont élus, 10 sont nommés par le Président de la République et le *Speaker* est élu par les membres de l'Assemblée nationale parmi les non-parlementaires réunissant les conditions requises pour être éligibles au Parlement.

La durée du mandat de celui-ci est de 5 ans.

Système électoral

Sont électeurs, tous les citoyens zambiens âgés de 18 ans, à l'exception de ceux ayant fait acte d'allégeance à l'égard d'un Etat étranger, des malades mentaux, des condamnés à morts ou à une peine d'emprisonnement ou encore de ceux ne possédant pas une carte nationale d'électeur délivrée aux termes de la Loi relative à l'enregistrement national des électeurs (*National Registration Act*). En outre, ne peuvent pas prendre part au vote les personnes ayant fait l'objet d'une condamnation pour corruption ou pratique illégale dans les cinq années précédant les élections, celles reconnues coupables de telle pratique par décision judiciaire ou enfin celles qui, à la date du scrutin, sont retenues légalement en détention.

L'enregistrement général des électeurs sur les listes électorales a lieu tous les cinq ans et les registres électoraux font l'objet de révisions annuelles. L'exercice du droit de vote n'est pas obligatoire.

Tout citoyen zambien âgé de 21 ans révolus peut être élu ou nommé membre de l'Assemblée nationale à condition d'être membre du Parti uni de l'indépendance nationale (UNIP), de savoir lire et écrire et de maîtriser la langue officielle de la Zambie. Ne peuvent être élus ou nommés membres de cette Assemblée les malades mentaux, les faillis non réhabilités, les personnes ayant fait acte d'allégeance vis-à-vis d'un Etat étranger, celles ayant fait l'objet d'une condamnation, ou faisant, aux termes de certaines lois, l'objet de restrictions dans leur liberté de mouvement, ainsi que les détenus.

Les candidats à un siège à l'Assemblée nationale doivent en outre être désignés lors d'élections primaires tenues conformément aux dispositions pertinentes de la Constitution et leur candidature doit avoir été approuvée par le Comité central du Parti. Le candidat ainsi régulièrement désigné doit déposer 25 *kwachas* (US\$25 environ) et recevoir l'appui d'au moins neuf électeurs de la circonscription concernée.

Les élus qui, au moment de leur élection, font partie de l'administration, de la police, des forces armées ou de tout autre service de l'Etat doivent démissionner de leurs fonctions.

Pour les élections de l'Assemblée nationale, le territoire de la Zambie est divisé en 125 circonscriptions. Dans chacune de ces circonscriptions, chaque électeur vote pour un seul candidat identifié sur le bulletin de vote par un symbole attribué par le Directeur des élections. Est déclaré élu, le candidat ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages.

Toute vacance survenant en cours de législature est pourvue au moyen d'une élection partielle.

Considérations générales et déroulement de la consultation

La date des élections présidentielles et législatives simultanées a été annoncée le 24 août 1983. Deux jours plus tard, le Président de la République, Kenneth Kaunda, a dissous le Parlement après avoir été déclaré unique candidat présidentiel du Parti uni de l'indépendance nationale (UNIP), seul parti légalement reconnu en Zambie depuis 1972. Au cours des élections primaires très importantes qui se sont déroulées ensuite, le Comité central de l'UNIP a rejeté les demandes de 46 candidats à l'Assemblée sur les 812 qui s'étaient présentés.

La campagne électorale a porté essentiellement sur les problèmes économiques (dus en grande partie à l'effondrement des cours mondiaux du cuivre, principal produit d'exportation du pays) et sur les mesures d'austérité que le Gouvernement a été amené à adopter pour y faire face. Le jour du scrutin, qui s'est déroulé dans un climat généralement calme, la participation a été estimée à 63%. Le Président Kaunda a été réélu à une écrasante majorité pour un cinquième mandat de cinq ans alors que 125 candidats de l'UNIP à l'Assemblée étaient réélus. La constitution d'un nouveau Cabinet a été annoncée le 3 novembre et le Président a déclaré que la reprise économique nationale serait son objectif prioritaire.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à l'Assemblée nationale

Nombre d'électeurs inscrits.	2400000 (environ)
Votants.	63% (environ)
Formation politique	.
$\begin{matrix} r \\ n \end{matrix}$	de sièges
Parti uni de l'indépendance nationale (UNIP)	136

2. Répartition des membres du Parlement
par catégories professionnelles

Hommes d'affaires, commerçants	37
Fonctionnaires d'Etat	24
Agriculteurs	13
Juristes	6
Divers	<u>55</u>
	135*

3. Répartition des membres du Parlement suivant le sexe

Hommes	131
Femmes	4
	135*

4. Moyenne d'âge des membres du Parlement: 47 ans

* Plus le Speaker.

TABLE DES MATIERES

Introduction.	3
L'Evolution parlementaire dans le monde.	5
Argentine.	6
Australie.	6
Bahamas.	6
Bénin.	6
Brunei.	6
Cameroun.	7
Canada.	7
Chypre.	8
Côte d'Ivoire.	8
Egypte.	8
Emirats arabes unis.	8
Equateur.	8
France.	9
Grèce.	9
Guatemala.	9
Guinée.	10
Guinée-Bissau.	10
Guinée équatoriale.	10
Haïti.	10
Hongrie.	11
Inde.	11
Irlande.	12
Islande.	12
Israël.	12
Italie.	12
Japon.	13
Jordanie.	13
Lesotho.	14
Liechtenstein.	14
Luxembourg.	14
Malaisie.	14
Malawi.	15
Maroc.	15
Maurice.	15
Nicaragua.	15
Nigeria.	15
Nouvelle-Zélande.	16
Oman.	16
Panama.	16
Pays-Bas.	16
Philippines.	17
Pologne.	18

République sud-africaine.18
Royaume-Uni.19
Rwanda.19
Saint-Christophe-et-Nevis.19
Sénégal.19
Singapour.20
Suisse.20
Vanuatu.21
Zambie.21
<i>Addendum: Allemagne (République fédérale d').</i>	<i>.21</i>
Chronique électorale.	23
Antigua-et-Barbuda.	25
Argentine.	27
Bénin.	31
Danemark.	33
Egypte.	37
Equateur.	41
Guinée équatoriale.	45
Haïti.	47
Iran (République islamique d').	49
Jamaïque.	51
Japon.	53
Kenya.	57
Luxembourg.	59
Madagascar.	61
Maurice.	65
Nauru.	69
Nigeria.	71
Panama.	73
Philippines.	75
Rwanda.	77
Saint-Christophe-et-Nevis.	79
Seychelles.	81
Suisse.	83
Swaziland.	87
Turquie.	89
URSS.	93
Vanuatu.	95
Venezuela.	97
Zambie.101

PUBLICATIONS DU CI DP

Sauf indication contraire, les publications ci-dessous peuvent être obtenues au Secrétariat de l'Union interparlementaire, Place du Petit-Saconnex, 1209 Genève (Suisse).

LES PARLEMENTS DANS LE MONDE: Recueil de données comparatives. Une étude comparative de 56 Parlements sous forme de 70 tableaux précédés de textes explicatifs. Version anglaise de 985 pages (London, The Macmillan Press Ltd., 1976). Edition française de 881 pages publiée par les Presses universitaires de France, Paris. En vente en librairie et, pour les membres de l'Union, au Secrétariat interparlementaire au prix réduit de Fr.s. 105.—. Version anglaise épuisée. Nouvelle édition en cours de préparation.

SÉRIE «RAPPORTS ET DOCUMENTS»

N^{os} 1, 2 et 3 épuisés

N^o 4 Le Parlementaire: les exigences de son information dans le monde moderne

Volume I: Compte rendu *in extenso* bilingue des débats du 3^e Symposium interparlementaire, organisé à Genève du 18 au 20 janvier 1973. 329 pages.

Volume II: *Synthèse de l'Enquête concernant les moyens d'information du parlementaire*. Genève, 1973. 126 pages*.

Les deux volumes. Fr. s. 25.—

N^o 5 Qui légifère dans le monde moderne?

Compte rendu *in extenso* bilingue des débats du 4^e Symposium interparlementaire, organisé à Genève du 29 au 31 janvier 1976. 281 pages. » 22.—

N^o 6 L'information des parlementaires quant aux activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées

Résultats d'une enquête. Genève, 1977. 45 pages*. » 7.—

N^o 7 Bibliographie des institutions parlementaires dans le monde

Bilingue. Genève, 1978. 440 pages. » 35.—

N^o 8 Les Parlements et les Nations Unies

Compte rendu *in extenso* bilingue des débats du 5^e Symposium interparlementaire, organisé à Genève du 27 au 29 avril 1978. 252 pages. » 23.—

N^o 9 Bibliographie des institutions parlementaires dans le monde — Volume II (1977-1979)

Bilingue. Genève, 1980. 290 pages. » 27.—

N^o 10 Bibliographie des institutions parlementaires dans le monde — Volume III (1980-1982)

Bilingue. Genève, 1983. 400 pages. » 40.—

CHRONIQUE DES ÉLECTIONS ET DE L'ÉVOLUTION PARLEMENTAIRES**

I. 1^{er} juillet 1966 - 30 juin 1967

Version bilingue (français-anglais). » 7.—

II. 1^{er} juillet 1967 - 30 juin 1968*. » 10.—

III. 1^{er} juillet 1968 - 30 juin 1969*. » 15.—

IV. (1^{er} juillet 1969 - 30 juin 1970) à XVIII (1^{er} juillet 1983 - 30 juin 1984)*..... » 30.—

* Version anglaise également disponible.

** Jusqu'au volume XI (1976-1977), cet ouvrage était intitulé «Chronique des élections parlementaires».